

Réunion avec le Comité de quartier du Champ Prieur

Du 19 janvier 2026 à 18h30.

Présents :

Mairie : Mme BLANC 1^{ère} adjointe -- Monsieur LETOURNEAU Adjoint à l'urbanisme et aménagement durable - Le Service Urbanisme

Comité de Quartier Champ Prieur : Monsieur LHOSTIS – Mme ORSAT – M DUCHADEAU

- Le sujet des carrefours sur la rue Simone Veil est expliqué aux participants. Les élus montrent sur plan l'emplacement des terre-pleins :
►Angle rue Simone Veil / Barrois : le terre-plein a été testé grâce à la mise en place de séparateurs de voies rouges et blancs, un gros camion simulant un camion benne est notamment passé. Le terre-plein sera légèrement décalé pour laisser passer les cyclistes.
►Angle rue Simone Veil/rue Joséphine Baker et angle rue Simone Veil/Chemin des Varennes) : un terre-plein en forme de triangle sera mis en place à chacun des carrefours.
►Ces aménagements sont notamment prévus pour réduire la vitesse. Un arbre sera planté dans chaque terre-plein.
- Le sujet du contentieux est abordé et les élus mentionnent l'accord de la médiation par la Mairie et Nexity. Depuis la réunion, le médiateur a été désigné.
- Le sujet du mobilier urbain est abordé. La ville a reçu le plan d'implantation du mobilier mais le choix de celui-ci n'est pas arrêté. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion.
- Le cheminement principal au sein du parc, le cheminement au nord (1^{ère} phase) et coté Olympe de gouges (2^{ème} phase) seront en calcaire.
- Il est demandé une date de rétrocession de la 1^{ère} phase. Compte tenu du contexte avec NEXITY, la commune met tout en œuvre pour ne pas retarder les travaux.
- Il est demandé par le Comité si une permanence peut être mise en place pour leurs dossiers de conformité, montage des dossiers etc. Le service urbanisme signale que la permanence du jeudi après-midi est dédiée au rdv.
- Le comité signale que les noues sont pleines d'eau, souvent engorgées devant la résidence « Adrienne Bolland ». Les élus indiquent que nous allons attendre la fin des travaux pour observer le fonctionnement des noues. La métropole sera notamment très attentive à ce sujet. Ce point sera abordé avec NEXITY si nécessaire.
- Le comité signale quelques pavés cassés sur les entrées charretières. Un inventaire sera fait à la rétrocession.
- Le comité signale un fourreau correspondant à l'emplacement d'un candélabre à confirmer (voir le service technique). Il signale également le stationnement en surcroit de riverains de la résidence « Adrienne Bolland » sur les trottoirs de la rue. La ville sera vigilante aux éventuelles dégradations des trottoirs et espaces verts.
- Le comité demande qu'un couvre sol soit mis au pied des arbres une fois que la rétrocession sera faite, afin d'éviter les mauvaises herbes.
- Y aura-t-il une réunion publique dans l'année 2026 pour faire un point et rappeler les bonnes pratiques aux nouveaux arrivants ? Les élus sont d'accord. Une date sera fixée ultérieurement.
- À la demande du comité une présentation des permis de construire initiaux des îlots 7A et 7B est faite par le service urbanisme.

- Le comité souligne le nombre de logements sociaux, le pourcentage semble plus élevé. Les élus répondent que cette situation est transitoire et que la part de logements sociaux redeviendra conforme aux recommandations métropolitaines dans une dizaine d'années.
- Le comité signale que deux grands arbres ont été abattus au sein du parc. Serait-il possible après la rétrocession de prévoir d'autres plantations ?
Les élus indiquent que cela sera étudié en échange avec le comité dans le cadre de son plan de plantations pluriannuel.
- Les élus signalent que l'aménagement du bosquet urbain est budgété pour 2026. Il est prévu de l'implanter au sein du parc au-dessus de la mare Est.
- Le comité indique qu'il a demandé des bus supplémentaires sur Semoy. Les élus encouragent un signalement collectif car plus efficace. Le service urbanisme propose, en appui, qu'un rappel soit fait dans le kiosque concernant les procédures vis-à-vis du fonctionnement TAO par exemple pour signaler les réclamations en absence de bus ou demander des bus supplémentaires.
- Le comité signale un stationnement abusif rue Simone Veil pendant plus de 7 jours. Pour l'instant, la police municipale de Semoy ne peut intervenir car la rétrocession n'est toujours pas faite.